Remplacée par une version plus récente

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T Q.2730

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

(02/95)

PROTOCOLES DE COUCHE APPLICATION INTÉGRÉS DANS LE RÉSEAU RNIS-LB

RÉSEAU NUMÉRIQUE AVEC INTÉGRATION DES SERVICES À LARGE BANDE – SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR DU SYSTÈME DE SIGNALISATION N° 7 DU RNIS À LARGE BANDE – SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Recommandation UIT-T Q.2730
Remplacée par une version plus récente

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

Remplacée par une version plus récente

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1er-12 mars 1993).

La Recommandation UIT-T Q.2730, que l'on doit à la Commission d'études 11 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 7 février 1995 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

_____

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1995

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Remplacée par une version plus récente

RÉSUMÉ

La présente Recommandation décrit les services complémentaires assurés dans le RNIS à large bande, qui s'appliquent au sous-système utilisateur B-ISUP du RNIS à large bande pour l'ensemble de capacités 1.

Recommandation Q.2730

RÉSEAU NUMÉRIQUE AVEC INTÉGRATION DES SERVICES À LARGE BANDE – SOUS-SYSTÈME UTILISATEUR DU SYSTÈME DE SIGNALISATION Nº 7 DU RNIS À LARGE BANDE – SERVICES COMPLÉMENTAIRES

(Genève, 1995)

1 Champ d'application

La présente Recommandation spécifie les exceptions à la série Q.730 des Recommandations concernant les services complémentaires à assurer dans l'ensemble de capacités 1 du réseau à large bande. Les informations contenues dans la présente Recommandation sont à lire conjointement avec les Recommandations de la série Q.730, datant de 1992.

2 Références

Les services suivants sont assurés par la première version du sous-système B-ISUP:

- signalisation d'usager à usager (Q.737);
- identification/non-identification d'appel (articles 3/Q.731 et 4/Q.731);
- sélection directe à l'arrivée (article 1/Q.731);
- identification/non-identification de la ligne appelée (articles 5/Q.731 et 6/Q.731);
- sous-adressage (article 8/Q.731);
- numéro multiple d'abonné (article 2/Q.731).

Les services de sélection directe à l'arrivée et de numéro multiple d'abonné sont assurés mais sans rapport particulier avec le sous-système B-ISUP.

3 Exceptions et clarifications concernant les services complémentaires du RNIS dans les Recommandations de la série Q.730 du CCITT

Les tableaux suivants contiennent trois colonnes organisées ainsi:

- la première colonne, intitulée «références de la Recommandation Q.73x», identifie la Recommandation Q.73x et la référence pertinente;
- la deuxième colonne, intitulée «Titre», identifie le titre pertinent;
- la troisième colonne, intitulée «Remarque», identifie les écarts par rapport à la Recommandation Q.73x, selon ce qui convient pour la référence de signalisation à large bande.

Tous les paragraphes sont identiques à ceux des Recommandations de la série Q.730 du CCITT, sauf indication contraire dans les Tableaux 1 à 7 ci-après.

La remarque «sans objet» qui figure dans le tableau signifie qu'une procédure décrite dans la Recommandation Q.73x n'existe pas dans la référence de signalisation à large bande.

Remplacée par une version plus récente

TABLEAU 1/Q.2730

Références de la Rec. Q.730	Titre	Remarques
1	Considérations générales	Les références aux sous-systèmes TC et SCCP sont sans objet.
1.2	Facilités spécifiques du réseau (option nationale)	Sans objet.
1.2.1	Envoi d'informations non demandées (utilisation nationale)	Sans objet.
1.3	Procédures génériques	Sans objet.
1.4	Signalisation de bout en bout	Sans objet.
1.6	Liste des services complémentaires	Les services suivants sont applicables: – 7/Q.731 Identification d'appels malveillants (MCID) – 1/Q.732 Transfert de communication (CT) – 2/Q.732 Renvoi d'appel sur occupation (CFB) – 3/Q.732 Renvoi d'appel sur non-réponse (CFNR) – 4/Q.732 Renvoi d'appel inconditionnel (CFU) – 5/Q.732 Transfert d'appel (CD) – 6/Q.732 Recherche de ligne (LH) – 7/Q.732 Transfert de communication explicite (ECT) – 8/Q.732 Transfert de communication en une étape (SCT) – 1/Q.733 Signal d'appel (CW) – 2/Q.733 Mise en garde (HOLD) – 3/Q.733 Rappel automatique sur occupation (CCBS) – 4/Q.733 Portabilité de terminal (TP) – 1/Q.734 Communication conférence (CONF) – 2/Q.734 Conversation à trois (3PTY) – 1/Q.735 Groupe fermé utilisateurs (CUG) – 2/Q.735 Plan de numérotage privé (PNP) – 3/Q.735 Préséance et préemption à plusieurs niveaux (MLPP) – 1/Q.736 Carte de taxation de télécommunications internationales – 2/Q.736 Information de taxation (AOC) – 3/Q.736 Taxation à l'arrivée (REV)
Appendice I	Contenu des éléments d'interface entre le sous-système utilisateur pour le RNIS et le SCCP	Sans objet.

Remplacée par une version plus récente

TABLEAU 2/Q.2730

Références de la Rec. Q.731	Titre	Remarques
3.4	Prescriptions de codage	i) Le paramètre de transport d'accès n'est pas utilisé, l'information de sous-adresse d'appelant est transportée dans le paramètre de sous-adresse d'appelant. ii) Le paramètre de numéro générique n'est pas utilisé, le numéro d'appelant supplémentaire est transporté dans le paramètre de numéro d'appelant supplémentaire. iii) No se utiliza el indicador de calificador de número.
3.5	Prescriptions de signalisation	Mêmes remarques que pour 3.4.
3.6.6	Non-identification d'appel (CLIR)	Remplacer «paramètre de numéro générique» par «paramètre de numéro d'appelant supplémentaire».
3.10	Services de déviation d'appel (CDIV)	Sans objet.
3.7	Interactions avec les autres réseaux	Remplacer «paramètre de numéro générique» par «paramètre de numéro d'appelant supplémentaire».
3.10	Description dynamique	Mêmes remarques que pour 3.4.
4.5.2.3.2	Procédures exceptionnelles	Remplacer «paramètre de numéro générique» par «paramètre de numéro d'appelant supplémentaire».
4.6.5	Identification d'appel (CLIP)	Remplacer «paramètre de numéro générique» par «paramètre de numéro d'appelant supplémentaire».
5.2.1	Description générale	Remplacer «paramètre de numéro générique» par «paramètre de numéro d'appelant supplémentaire».
5.4	Prescriptions de codage	i) Le paramètre de transport d'accès n'est pas utilisé, l'information de sous-adresse d'utilisateur connecté est transportée dans le paramètre de sous-adresse d'utilisateur connecté. ii) Le paramètre de numéro générique n'est pas utilisé, le numéro d'utilisateur connecté supplémentaire est transporté dans le paramètre de numéro d'utilisateur connecté supplémentaire. iii) L'indicateur de qualificateur de numéro n'est pas utilisé.
5.5	Prescriptions de signalisation	Mêmes remarques que pour 5.4.
5.7	Interactions avec les autres réseaux	Remplacer «paramètre de numéro générique» par «paramètre de numéro d'utilisateur connecté supplémentaire».
5.8	Flux de signalisation	Remplacer «numéro générique» par «numéro d'utilisateur connecté supplémentaire».
5.10	Description dynamique	Mêmes remarques que pour 5.4.
6.5.2.4.1	Fonctionnement normal	Remplacer «paramètre de numéro générique» par «paramètre de numéro d'utilisateur connecté supplémentaire».
6.5.2.5.1	Fonctionnement normal	Remplacer «paramètre de numéro générique» par «paramètre de numéro d'utilisateur connecté supplémentaire».

TABLEAU 2/Q.2730 *(fin)*

Références de la Rec. Q.731	Titre	Remarques
8.2.1	Description générale	Remplacer «transport d'accès» par «sous-adresse de l'appelé».
8.4	Conditions de codage	Remplacer la première phrase par: «L'information de sous-adresse est transportée dans le paramètre de sous-adresse de l'appelé». Dans la deuxième phase, remplacer «élément d'information» par «paramètre de sous-adresse de l'appelé».
8.5.2.1.1	Fonctionnement normal	Remplacer «d'information» par «sous-adresse de l'appelé».
8.5.2.2.1	Fonctionnement normal	Remplacer «d'information» par «de sous-adresse de l'appelé».
8.5.2.3.1	Fonctionnement normal	Remplacer «d'information» par «de sous-adresse de l'appelé».
8.5.2.4.1	Fonctionnement normal	Remplacer «d'information» par «de sous-adresse de l'appelé».

TABLEAU 3/Q.2730

Référence de la Rec. Q.732	Titre	Remarque
2	Services de déviation d'appel	Sans objet.

TABLEAU 4/Q.2730

Références de la Rec. Q.733	Titre	Remarques
1	Signal d'appel (CW)	Sans objet.
2	Mise en garde (HOLD)	Sans objet.
4	Portabilité de terminal (TP)	Sans objet.
4.6.13.3	Signalisation d'usager à usager, service 3 (UUS3)	Sans objet.

TABLEAU 5/Q.2730

Références de la Rec. Q.734	Titre	Remarques
1	Communication conférence	Sans objet.
2	Conversation à trois	Sans objet.

TABLEAU 6/Q.2730

Références de la Rec. Q.735	Titre	Remarques
1	Groupe fermé d'utilisateurs (CUG)	Sans objet en ce qui concerne la gestion centralisée des données de CUG.
1.5.2.1	Actions au commutateur local de départ	Sans objet.
1.5.2.5	Actions au commutateur local d'arrivée	Aucun demandé ne fait partie d'un CUG.
3	Préséance et préemption à plusieurs niveaux (MLPP)	Sans objet.

Remplacée par une version plus récente

TABLEAU 7/Q.2730

Références de la Rec. Q.737	Titre	Remarques
1.1.2.2	Terminologie spécifique	Les indicateurs d'utilisateur à utilisateur indiquant le refus/l'acceptation de la demande sont sans objet.
1.1.4	Spécifications de codage	L'article 2 est sans objet.
1.1.5.2.1.1.2	Demande explicite de service	Sans objet.
1.1.5.2.1.1.3	Transfert de l'information d'utilisateur à utilisateur	Remplacer l'article 1 par: «L'information d'utilisateur à utilisateur peut être contenue dans un des messages qui peut être transféré pendant les phases d'établissement de la communication et de libération d'appel, à condition que la demande implicite de service 1 n'ait pas été mise au rebut.»
1.1.5.2.1.2	Procédures exceptionnelles	Dans la première phrase, remplacer «et indications de rejet» par «indication».
1.1.5.2.2.2	Procédures exceptionnelles	Dans la deuxième phrase, supprimer «une demande explicite de service peut être rejetée ou».
1.1.5.2.5.2.2	Rejet d'une demande explicite de service	Sans objet.
1.1.5.2.5.2.3	Mise au rebut de l'information d'utilisateur à utilisateur	Dans le premier paragraphe, deuxième phrase, remplacer «avec l'ISUP de la Recommandation Q.767» par «entre l'ISUP de la Recommandation Q.767 et l'ISUP 92». L'article 2 est sans objet.
1.1.6.10	Services de déviation d'appel	Sans objet.
1.1.6.13	Signalisation d'usager à usager (UUS)	Sans objet.
1.1.6.16	Maintien d'appel (CH)	Sans objet.
1.1.7	Interactions avec d'autres réseaux	Dans la première phrase, supprimer «ou explicite». Dans le Tableau 1-1/Q.737, supprimer les colonnes intitulées «DEMANDE NON ESSENTIELLE» et «DEMANDE ESSENTIELLE». Les Notes 2 et 3 sont sans objet.
1.1.8	Flux de signalisation	Dans le premier paragraphe, supprimer la deuxième phrase. Dans les Notes 1 et 2, supprimer «les paramètres des indicateurs d'utilisateur à utilisateur et/ou». Dans le tableau d'abréviations, les abréviations suivantes: «ni, rne, re, p, np, UUI ind» sont sans objet.
1.2	Signalisation d'usager à usager, service 2	Sans objet.
1.3	Signalisation d'usager à usager, service 3	Sans objet.